

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 1^{er} février 2022, a adopté les règlements suivants :

1341-2022 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 323 000 \$ - FOURNITURE DE DIVERS ÉQUIPEMENTS

1342-2022 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 27 000 \$ - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INCLUANT LA FOURNITURE DE MODULES DE JEUX AU PARC BRIÈRE N° 2

La Municipalité a reçu le 11 mai 2022, les approbations requises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cet avis constitue l'avis de publication desdits règlements et qu'ils entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site Web de la Municipalité : [Règlement d'emprunt numéro 1341-2021](#) et [Règlement d'emprunt numéro 1342-2021](#)

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, CE 6 JUIN 2022.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe